

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-076

L'an deux mille vingt six
Le vingt-quatre août
A vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 19 août 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Mickaël MAISTRE, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Mickaël MAISTRE, Maire.**

Présents : M. Mickaël MAISTRE, Mme Hélène PLOUVIER, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Mme Sandrine VASSEUR, M. Jérémy BESNEAU, Mme Isabelle CHARRÉ, M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD, Mme Carole ARVIS COMBIER, Mme Laëtitia BRUNET, Mme Mélanie GROS, Mme Aurélie CHATAIN, M. Guillaume LE CAR, M. Benoît PERILLAT-BOITEUX, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Odile VIX, M. Alexis VIDONNE, Mme Karen TAPPAZ, M. Christian SERVAGE.

Absents excusés : M. Thierry DEBORNES (Pouvoir à Mme Isabelle CHARRÉ), M. Jérôme LAMBERSEND (Pouvoir à Mme Carole ARVIS COMBIER), Mme Anabelle GOISQUE (Pouvoir à Mme Sandrine VASSEUR), M. Constan POCHAT-COTTILLOUX (Pouvoir à Mme Hélène PLOUVIER), M. Francis MARCHAL (Pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

A été nommée secrétaire : Mme Hélène PLOUVIER.

Objet de la délibération : Création d'une commission DSP et élection des membres.

M. le Maire expose,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 1411-1 à L. 1411-19, L. 2121-21, L. 2121-22, D. 1411-3, D. 1411-4 et D. 1411-5 ;

VU l'installation du conseil municipal en date du 29 mars 2026 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public pour la durée du mandat du conseil municipal ;

CONSIDERANT que la Commune de Glières-Val-de-Borne, dont la population municipale est inférieure à 3 500 habitants, doit procéder à l'élection de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants ;

En application de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les délégations de service public des collectivités territoriales sont soumises à une procédure impliquant l'intervention d'une Commission de délégation de service public (CDSP). Cette commission est chargée d'ouvrir les plis contenant les offres des candidats, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, et de rendre un avis sur les offres reçues.

Il est rappelé que, conformément à l'article L. 1411-7 du CGCT, au vu de l'avis de la commission, l'autorité habilitante négocie librement avec un ou plusieurs soumissionnaires et le choix du délégataire est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

La Commune de Glières-Val-de-Borne ayant une population municipale inférieure à 3 500 habitants, la CDSP est composée du Maire ou de son représentant, président, et de 3 membres titulaires du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de 3 membres suppléants.

L'élection s'effectue au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les sièges sont répartis à la représentation proportionnelle au plus fort reste entre les listes déposées, l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste déterminant l'attribution des sièges de titulaires, puis de suppléants.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-076

Il est également rappelé que peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs membres de l'assemblée délibérante désignés par celle-ci, ainsi que toute personne dont la présidence juge la présence utile en raison de sa compétence dans la matière concernée.

LISTE 1 DEPOSEE :

Membres titulaires : M. Thierry DEBORNES, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, M. Constan POCHAT-COTTILLOUX

Membres suppléants : Mmes Sandrine VASSEUR, Carole RAVIS COMBIER, Laëtitia BRUNET

LISTE 2 DEPOSEE :

Membre titulaire : M. Jean-Luc ARCADE

Membre suppléant : M. Francis MARCHAL

RESULTATS DU SCRUTIN :

Membres titulaires

Membres suppléants

Le vote se déroule à bulletin secret, il est procédé au scrutin. Le dépouillement fait apparaître 23 suffrages exprimés. Le quotient électoral s'établit à xx (xxx÷ 3). La liste obtient 3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages exprimés : 22

Liste 1 : 17 voix

Liste 2 : 5 voix

Bulletins blancs : 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** des résultats du scrutin et d'élire les membres de la Commission de délégation de service public pour la durée du mandat comme suit :
Membres titulaires : M. Thierry DEBORNES, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, M. Constan POCHAT-COTTILLOUX
Membres suppléants : Mmes Sandrine VASSEUR, Carole ARVIS COMBIER, M. Jean-Luc ARCADE.
- **DE CONSTATER** que la présidence de la Commission de délégation de service public est assurée par le Maire, M. Mickaël MAISTRE, ou par son représentant désigné par arrêté ;
- **DE PRECISER** que la commission ainsi constituée est compétente pour la durée du mandat du conseil municipal, pour l'ensemble de délégation de service public que la Commune sera amenée à engager.

Le Maire,
Mickaël MAISTRE

La secrétaire de séance,
Mme Hélène PLOUVIER.

